



Le saviez-vous?

Le Canada s'est joint à plus de 120 pays qui se sont engagés à atteindre la cible de zéro émission d'ici 2050. « Zéro émission nette » signifie l'équilibre entre les émissions produites et celles qui sont retirées de l'atmosphère.

En vertu de l'Accord de Paris de 2015, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 % par rapport au niveau de 2005 d'ici à 2030.

Le projet de loi C-12 (sanction royale 29 juin 2021) fixe des objectifs de réduction accrus de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030.

Réductions des GES par la CGVMSL :

En 2020, comme vous pouvez le voir dans le tableau ci-dessous, les émissions de GES par la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) ont été réduites de 69 %, ce qui est bien supérieur à la réduction obligatoire de 40 à 45 % imposée par le gouvernement fédéral pour l'année 2030.

Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Année	Émissions de GES de la CGVMSL (tonne métrique éq. CO ₂)	% de réduction (par rapport à 2005)
2005	3 751	0 % - année de référence
2016 à 2020	Moyenne 1 651	56 %
2020	1 169	69 %



Depuis plus de 60 ans, la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) collabore étroitement avec ses intervenants afin de consolider ses partenariats, de favoriser les gains d'efficacité et d'assurer sa viabilité.

Aujourd'hui, la Voie maritime est une voie navigable de calibre international qui représente un choix environnemental solide à haut rendement énergétique, et un corridor essentiel au transport dans le secteur des biens et services en Amérique du Nord.

Moyens utilisés par la CGVMSL pour faire une différence :



- Amélioration du rendement énergétique des véhicules de l'entreprise et remplacement progressif des véhicules à essence par des véhicules électriques. Au 1^{er} décembre 2021, trois véhicules électriques et trois véhicules hybrides rechargeables étaient en service dans la région Montréal-Lac Ontario.



- Remplacement des salamandres à carburant diesel par des agitateurs à moteur électrique pour éviter l'accumulation de glace sur les structures des écluses pendant la fermeture et l'ouverture. On utilise encore des salamandres à carburant diesel, mais uniquement dans des endroits ciblés.



- Remplacement de deux compresseurs à carburant diesel par deux compresseurs électriques dans la région Montréal-Lac Ontario, pour empêcher la formation de glace (barrière à bulles d'air) pendant la fermeture et l'ouverture.



- Le segment du canal Welland de la CGVMSL produit sa propre énergie hydroélectrique, n'émettant ainsi aucun agent polluant ni aucun gaz à effet de serre.
- Contrôle plus rigoureux de l'équipement à carburant diesel utilisé pour éviter la formation de glace dans les écluses.
- Amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles (meilleurs systèmes de chauffage, remplacement des fenêtres, meilleure isolation).